



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 7 août 2023, à 19h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darce et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Madame Roxanne Veilleux, directrice générale par intérim, directrice des affaires juridiques et greffière, assiste également à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023;

3.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction;

4. Avis de motion

4.1 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement numéro 05-R-078 décrétant le remplacement des entrées de service d'égout domestique et de la conduite d'aqueduc sur le 10^e Avenue, entre la 3^e Rue et la 5^e Rue, décrétant un emprunt de 335 600\$;

4.2 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement numéro 06-R-099 décrétant un emprunt de 1 009 500\$ et une dépense de 1 009 500\$ pour la construction des services municipaux d'aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, pavage, bordure et éclairage sur une partie des rues : chemin de Marieville, Choquette et rue projetée (3 772 217);

4.3 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement numéro 06-R-100 décrétant un emprunt de 410 000\$ et une dépense de 410 000\$ pour l'exécution des travaux d'égout pluvial sur une partie des rues des Oblats, Place Beauregard et 7^e Avenue;

4.4 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement numéro 07-R-119 décrétant le remplacement de la conduite principale d'aqueduc sur le chemin des Patriotes à partir de la 1^{re} Rue jusqu'à la rue Alexandre et sur la 1^{re} Rue, du chemin des Patriotes au chemin de Marieville et décrétant un emprunt de 397 985\$ à cet effet;

5. Adoption de règlement

5.1 Règlement numéro 23-R-186-17 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 14-R-186 – zone 143 – second projet de règlement;

6. Législation et administration

6.1 Vente du lot numéro 1 813 186 – autorisation de signature;

6.2 Acte de correction des Îles St-Jean appartenant à Conservation de Nature - Québec – autorisation de signature;

6.3 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vallée-du-Richelieu;

6.4 Appel d'offres en assurances collectives – adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec;

7. Finances

7.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de juillet 2023;

7.2 Dépôt du rapport des engagements daté du 4 août 2023;

7.3 Approbation du budget révisé de l'Office municipal du Bassin de Chambly (organisme numéro 003917);

7.4 Demande de transfert budgétaire;

7.5 Paiement à la Ville de Chambly de la facture pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2022;

8. Travaux publics

8.1 Appel d'offres public TP2023-09 : travaux de pavage par enrobé ESG-10 et ESG-14 (PG58S-28) dans divers secteurs de la Ville de Richelieu – octroi du contrat;

8.2 Prolongement de la 8^e Avenue – acceptation provisoire des travaux;

8.3 TP2023-03 : Appel d'offres public pour la reconstruction des infrastructures de la 4^e Rue et de la rue Archambault – paiement du décompte numéro 03;

9. Période de questions

10. Urbanisme

10.1 Contrat de service pour l'entretien de systèmes de traitement tertiaire entre la Ville et Premier Tech eau environnement Ltée. – autorisation de signature;

10.2 PIIA (corridor de la rivière Richelieu) : déplacement de la résidence – 2853, chemin des patriotes, lot numéro 1 810 677;

10.3 PIIA (corridor de la rivière Richelieu) : projet d'agrandissement du garage détaché, 1230, 1^{re} Rue - lot numéro 1 813 717;

11. Sécurité publique

11.1 Représentation auprès du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation – appui à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

12. Loisirs, vie communautaire et culture

12.1 Constitution du comité de révision de la *Politique familiale*;

12.2 Accréditation d'organismes conformément à la *Politique de reconnaissance 2021* – quatrième volet;

12.3 Autorisation de mise en candidature pour le projet innovant Boxup – casiers de prêt de matériel de sport et de loisir en libre-service;

13. Communications

14. Point(s) nouveau(x)

14.1 Emprunt temporaire pour le Règlement numéro 23-R-264 et le Règlement numéro 23-R-266 et autorisation de signature des contrats de crédit variable auprès de la Caisse Desjardins de Rouville;

- 15. **Remerciements**
- 16. **Période de questions**
- 17. **Levée de la séance**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

23-08-219 RÉSOLUTION **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

14.1 : Emprunt temporaire pour le Règlement numéro 23-R-264 et le Règlement numéro 23-R-266 et autorisation de signature des contrats de crédit variable auprès de la Caisse Desjardins de Rouville.

Adoptée.

3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

23-08-220 RÉSOLUTION **3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023.

Adoptée.

23-08-221 RÉSOLUTION **3.2 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt, par la greffière, du procès-verbal de correction, daté du 4 août 2023, concernant le règlement numéro 23-R-266 intitulé : « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de deux millions cent sept mille dollars (2 107 000\$) pour l'acquisition de propriétés dans le cadre du projet de construction de la future école secondaire sur le territoire de la Ville de Richelieu* » adopté lors de la séance extraordinaire du 27 juin 2023.

Adoptée.

4. **AVIS DE MOTION**

23-08-222 RÉSOLUTION **4.1 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-R-078 DÉCRÉTANT LE REMPLACEMENT DES ENTRÉES DE SERVICE D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE 10^E AVENUE, ENTRE LA 3^E RUE ET LA 5^E RUE, DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 335 600\$**

Avis de motion est donné par Tania Ann Blanchette, conseillère, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le *Règlement numéro 05-R-078 décrétant le remplacement des entrées de service d'égout domestique et de la conduite d'aqueduc sur le 10^e Avenue, entre la 3^e Rue et la 5^e Rue, décrétant un emprunt de 335 600\$.*

Tania Ann Blanchette dépose le projet de règlement.

23-08-223 RÉSOLUTION **4.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-R-099 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 009 500\$ ET UNE DÉPENSE DE 1 009 500\$ POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC, ÉGOUT SANITAIRE, ÉGOUT PLUVIAL, PAVAGE, BORDURE ET ÉCLAIRAGE SUR UNE PARTIE DES RUES : CHEMIN DE MARIEVILLE, CHOQUETTE ET RUE PROJETÉE (3 772 217)**

Avis de motion est donné par Luc Bélanger, conseiller, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le *Règlement numéro 06-R-099 décrétant un emprunt de 1 009 500\$ et une dépense de 1 009 500\$ pour la construction des services municipaux d'aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial, pavage, bordure et éclairage sur une partie des rues : Chemin de Marieville, Choquette et rue projetée (3 772 217).*

Luc Bélanger dépose le projet de règlement.

23-08-224 RÉSOLUTION **4.3 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-R-100 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 410 000\$ ET UNE DÉPENSE DE 410 000\$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL SUR UNE PARTIE DES RUES DES OBLATS, PLACE BEAUREGARD ET 7^E AVENUE**

Avis de motion est donné par Jo-Ann Quérel, conseillère, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le *Règlement numéro 06-R-100 décrétant un emprunt de 410 000\$ et une dépense de 410 000\$ pour l'exécution des travaux d'égout pluvial sur une partie des rues Des Oblats, Place Beauregard et 7^e Avenue.*

Jo-Ann Quérel dépose le projet de règlement.

23-08-225 RÉSOLUTION **4.4 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 07-R-119 DÉCRÉTANT LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PRINCIPALE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DES PATRIOTES À PARTIR DE LA 1^{RE} RUE JUSQU'À LA RUE ALEXANDRE ET SUR LA 1^{RE} RUE, DU CHEMIN DES PATRIOTES AU CHEMIN DE MARIEVILLE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 397 985\$ À CET EFFET**

Avis de motion est donné par Lucie Marchand, conseillère, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le *Règlement numéro 07-R-119 décrétant le remplacement de la conduite principale d'aqueduc sur le chemin des Patriotes à partir de la 1^{re} Rue jusqu'à la rue Alexandre et sur la 1^{re} Rue, du chemin des Patriotes au chemin de Marieville et décrétant un emprunt de 397 985\$ à cet effet*

Lucie Marchand dépose le projet de règlement.

5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

23-08-226

RÉSOLUTION

5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 23-R-186-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 14-R-186 – ZONE 143 – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT

la Ville de Richelieu a adopté un règlement d'urbanisme afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT

la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1) permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT

le concept d'« unités d'habitation accessoires » apparaît une avenue intéressante pour favoriser une densification douce du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT

il y a lieu de réviser les usages permis dans les zones numéros 142 et 143, situées à l'extrémité sud-est du périmètre d'urbanisation, dans le but d'encadrer les projets d'expansion urbaine dans ce secteur;

CONSIDÉRANT

un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 avril 2023, conformément à la loi, par Jacques Darche, conseiller;

CONSIDÉRANT

une assemblée publique de consultation a été tenue, le 5 juin 2023, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT

dans le cadre du processus de consultation publique sur le premier projet de règlement, les dispositions relatives aux unités d'habitation accessoires ont suscité plusieurs commentaires et questionnements de la part des citoyens;

CONSIDÉRANT

dans ce contexte, le conseil entend poursuivre sa réflexion quant à l'implantation des unités d'habitation accessoires sur le territoire municipal et, à cet effet, de surseoir à l'adoption des dispositions relatives aux unités d'habitation accessoires;

CONSIDÉRANT

les autres dispositions contenues au premier projet de règlement n'ont pas fait l'objet de demandes de modification;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu que le conseil municipal :

ADOPTE le second projet de règlement numéro 22-R-186-17 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement d'urbanisme 14-R-186* ».

QUE ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Jacques Darche demande le vote.

Votes pour : 5

Votes contre : 1

Adoptée.

6. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

- 23-08-227** **RÉSOLUTION** **6.1 VENTE DU LOT NUMÉRO 1 813 186 –
AUTORISATION DE SIGNATURE**
- CONSIDÉRANT** que la Ville est propriétaire du lot numéro 1 813 186;
- CONSIDÉRANT** qu'une demande pour acquérir ledit lot a été soumise au conseil municipal par les propriétaires du lot voisin;
- CONSIDÉRANT** que l'acquéreur s'engage à acquitter tous les frais relatifs au transfert de propriété;
- En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la cession du lot numéro 1 813 186 et, par le fait même, autorise madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, à finaliser et à signer, la promesse de vente entre la Ville et les acquéreurs, ainsi que tout autre document donnant plein effet au transfert de propriété.
- Adoptée.
- 23-08-228** **RÉSOLUTION** **6.2 ACTE DE CORRECTION DES ÎLES ST-JEAN
APPARTENANT À CONSERVATION DE LA NATURE -
QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE**
- CONSIDÉRANT** que la Ville a cédé à Conservation de la Nature - Québec les « Îles St-Jean » aux termes d'un acte d'échange reçu devant Me Francine Pager le 9 avril 2014;
- CONSIDÉRANT** que ledit acte d'échange ne contient pas de désignation cadastrale des lots échangés;
- CONSIDÉRANT** que les parties souhaitent obtenir une description du pourtour des « îles St-Jean »;
- En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal autorise madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'acte de correction entre la Ville et Conservation de la Nature - Québec, ainsi que tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.
- Adoptée.
- 23-08-229** **RÉSOLUTION** **6.3 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU**
- Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal adhère à la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu à titre de membre entreprise, pour un (1) an, au coût de 175,00\$, taxes en sus, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-494.
- Adoptée.
- 23-08-230** **RÉSOLUTION** **6.4 APPEL D'OFFRES EN ASSURANCES COLLECTIVES
– ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, le conseil souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

CONSIDÉRANT que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65% au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15%;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc.;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal :

CONFIRME ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

MANDATE l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

S'ENGAGE à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15% des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65% des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

S'ENGAGE à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée.

7. FINANCES

23-08-231

RÉSOLUTION

7.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2023

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le paiement des comptes du mois de juillet 2023 pour un montant de 268 713,94\$;

RATIFIE les chèques émis durant la période du mois de juillet 2023, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés, pour un montant de 1 317 795,94\$.

Adoptée.

7.2 ... Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport des engagements préparé par la directrice des finances et trésorière en date du 4 août 2023.

23-08-232 RÉSOLUTION **7.3 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL DU BASSIN DE CHAMBLY (ORGANISME NUMÉRO 003917)**

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le budget révisé de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly daté du 20 juillet 2023 et portant le numéro d'approbation 0242.

Adoptée.

23-08-233 RÉSOLUTION **7.4 DEMANDE DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande de transfert budgétaire au montant de 203 060,00\$, comme demandé par madame Geneviève Ross, trésorière, en date du 25 juillet 2023.

Adoptée.

23-08-234 RÉSOLUTION **7.5 PAIEMENT À LA VILLE DE CHAMBLY DE LA FACTURE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 2023-000101 de la Ville de Chambly pour le traitement des eaux usées pour l'année 2022, au montant de 39 843,00\$, à même le surplus affecté pour l'amélioration du réseau sanitaire (poste numéro 59-130-00-001).

Adoptée.

8. TRAVAUX PUBLICS

23-08-235 RÉSOLUTION **8.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC TP2023-09 : TRAVAUX DE PAVAGE PAR ENROBÉ ESG-10 ET ESG-14 (PG58S-28) DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE DE RICHELIEU – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro TP2023-09 : « Travaux de pavage par enrobé ESG-10 et ESG-14 (PG58S-28) dans divers secteurs de la Ville de Richelieu »;

CONSIDÉRANT que quatre (04) soumissions ont été reçues avant l'ouverture, soit le 7 août 2023 :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
MSA Infrastructures inc.	251 690,62\$
Les entreprises Michaudville inc.	306 000,00\$

Pavage Maska inc.	423 690,47\$
Pavage Axion inc.	347 754,77\$

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du 7 août 2023 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise MSA Infrastructures inc., au montant de 251 690,62\$ taxes incluses, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires numéros 22-900-10-037 et 02-320-00-517.

Adoptée.

23-08-236

RÉSOLUTION

8.2 PROLONGEMENT DE LA 8^E AVENUE – ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT l'Entente promoteur pour le prolongement de la 8^e Avenue entre la Ville de Richelieu et le Groupe immobilier Tiseo daté du 14 février 2020 et l'Avenant numéro un daté du 10 février 2022;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro TP2023-05 « Travaux de rapiéçage manuel par enrobé EB-10C ou EB-5 (PG58S-28) »;

CONSIDÉRANT que les travaux sont, à ce jour, achevés;

CONSIDÉRANT la liste des déficiences et le certificat de réception provisoire des travaux signés par toutes les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics à l'effet de recommander l'acceptation provisoire des travaux de prolongement de la 8^e Avenue;

CONSIDÉRANT que la Ville conserve une garantie équivalente à cinq pour cent (5%) de la valeur des travaux pour une durée de deux (2) ans;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTTE, de façon provisoire, les travaux de prolongement de la 8^e Avenue;

MAINTIEN une garantie financière sous forme de lettre de garantie bancaire en faveur de la Ville représentant un montant équivalant à cinq pour cent (5%) des travaux, et ce, pour une durée de deux (2) ans à compter des présentes.

Adoptée.

23-08-237

RÉSOLUTION

8.3 TP2023-03 : APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 4^E RUE ET DE LA RUE ARCHAMBAULT – PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 03

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été octroyé par voie d'appel d'offres public à l'entreprise MSA Infrastructures inc., pour la réfection des infrastructures de la 4^e Rue et de la rue Archambault

(résolution 23-04-091) au montant de 2 014 305,43\$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la demande de paiement de l'entreprise MSA Infrastructures inc. portant le numéro 03 et datée du 26 juillet 2023, au montant de 255 693,11\$ pour les travaux qui se sont déroulés du 19 juin au 18 juillet 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du 19 juillet 2023 de la firme d'ingénierie FNX-Innov chargée de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du 7 août 2023 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement du décompte numéro 03, pour un montant 255 693,11\$, taxes incluses, à l'entreprise MSA Infrastructures inc. à même le *Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de deux millions six cent quarante-deux mille dollars (2 642 000\$) pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la 4^e Rue et de la rue Archambault.*

Adoptée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. URBANISME

23-08-238

RÉSOLUTION

10.1 CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DE SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE ENTRE LA VILLE ET PREMIER TECH EAU ENVIRONNEMENT LTÉE. – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, le contrat de service entre la Ville et Premier Tech eau environnement Ltée. quant à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayon ultraviolet des résidences isolées sur son territoire, ainsi que tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

23-08-239

RÉSOLUTION

10.2 PIIA (CORRIDOR DE LA RIVIÈRE RICHELIEU) : DÉPLACEMENT DE LA RÉSIDENCE – 2853, CHEMIN DES PATRIOTES, LOT NUMÉRO 1 810 677

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 5 « Corridor de la rivière Richelieu » spécifiquement article 5.1.2;

CONSIDÉRANT que le propriétaire projette de déplacer la résidence d'environ 2 mètres vers l'est dans l'éventualité de construire un garage annexe;

CONSIDÉRANT que l'implantation projetée est conforme;

CONSIDÉRANT le plan de fondation fourni;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation préparé par monsieur Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre, daté du 6 octobre 2022 et portant le numéro de minute 11 567;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du 19 juillet 2023 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

23-08-240

RÉSOLUTION

**10.2 PIIA (CORRIDOR DE LA RIVIÈRE RICHELIEU) :
PROJET D'AGRANDISSEMENT DU GARAGE DÉTACHÉ,
1230, 1^{RE} RUE - LOT NUMÉRO 1 813 717**

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 5 « Corridor de la rivière Richelieu » spécifiquement article 5.1.2;

CONSIDÉRANT que le propriétaire projette d'agrandir le garage détaché;

CONSIDÉRANT que les matériaux extérieurs seront les mêmes que ceux de la résidence principale;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des règlements d'urbanisme normatifs est respecté;

CONSIDÉRANT les plans de construction et implantation, préparés par monsieur Félix Lapointe, technologue et datés du 10 juillet 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du 19 juillet 2023 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso par et résolu unanimement que le conseil accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

23-08-241

RÉSOLUTION

**11.1 REPRÉSENTATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION –
APPUI À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE RICHELIEU-
SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT le déséquilibre fiscal pour les 17 villes composant la Régie en ce qui a trait à leur contribution financière pour maintenir un service de police sur leur territoire versus les villes desservies par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'augmentation des dépenses connues les dernières années par les villes ainsi que les responsabilités accrues;

CONSIDÉRANT l'accès aux subventions par la Ville de Montréal pour faire face aux difficultés de recrutement, ce qui représente le salaire d'un policier sur 2 à la hauteur de 45 millions de dollars par année pendant 5 ans, alors que la Régie n'a

aucune subvention de fonctionnement pour l'aider dans ses opérations;

CONSIDÉRANT les autres subventions reçues pour d'autres instances;

CONSIDÉRANT que l'École nationale de Police réserve des recrues pour les Villes de Montréal, de Laval, de la Sûreté du Québec alors que nous avons peine à recruter les policiers dont nous avons besoin pour effectuer nos obligations;

CONSIDÉRANT la que les 17 villes regroupées pour la Régie ont des enjeux importants de taxation et que les quotes-parts ont augmenté de façon importante les dernières années;

CONSIDÉRANT que pour maintenir les services de police de niveau 2 de la Régie, nous avons besoin de financement autre que les quotes-parts défrayées par les villes;

CONSIDÉRANT que la Régie n'a pas accès actuellement aux subventions pour les rénovations ou la construction d'infrastructures répondant aux besoins;

CONSIDÉRANT que la pénurie d'effectifs au sein de la Régie a pour effet de causer un certain épuisement au niveau des employés;

CONSIDÉRANT que la pénurie d'effectifs a également un impact notable sur la sécurité des citoyens, notamment en matière de sécurité routière qui, d'ailleurs, se reflète au dernier bilan de la SAAQ au niveau de son bilan routier 2022;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-23-2584 adoptée par le conseil d'administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent lors de la séance ordinaire du 28 juin dernier;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche par et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPUIE la Régie dans sa demande de rencontre auprès de Madame Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de Monsieur François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique;

ACHEMINE une copie de la présente résolution au Président de l'Union des Municipalités du Québec, au Président de la Fédération québécoise des municipalités, à la ministre de la Famille et responsable de la Montérégie au ministre de la Justice et au ministre de la Langue française.

Adoptée.

12. LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE

23-08-242

RÉSOLUTION

12.1 CONSTITUTION DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu s'apprête à entamer la révision de sa *Politique familiale* en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place un comité à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal met sur pieds le comité de révision de la *Politique familiale*, constitué des membres ci-dessous énumérés :

- Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- Linda Duval, consultante d'Espace muni;
- Bruno Gattuso, conseiller;
- Tania Ann Blanchette, conseillère;
- Vincent Létourneau, citoyen;
- Christine Beauchesne, La Saison du Passeur;
- Amélie Tanguay, organisatrice communautaire;
- Véronique Perrault, ALPHA;
- Sylvie Adam, COLORI.

Adoptée.

23-08-243

RÉSOLUTION

**12.2 ACCRÉDITATION D'ORGANISMES
CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE
RECONNAISSANCE 2021 – QUATRIÈME VOLET**

CONSIDÉRANT

la *Politique de reconnaissance 2021*;

CONSIDÉRANT

que les organismes suivants ont fait parvenir une demande d'accréditation complète à la Ville :

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal accorde l'accréditation de niveau *Organisme accrédité* aux organismes identifiés ci-dessous :

- Société d'histoire de la seigneurie de Chambly;
- Résidence Notre-Dame-de-Richelieu;
- Entraide plus;
- La Corne d'abondance;
- Comité logement de Richelieu (COLORI).

Adoptée.

23-08-244

RÉSOLUTION

**12.3 AUTORISATION DE MISE EN CANDIDATURE
POUR LE PROJET INNOVANT BOXUP – CASIERS DE
PRÊT DE MATÉRIEL DE SPORT ET DE LOISIR EN
LIBRE-SERVICE**

CONSIDÉRANT

que le parc Florence-Viens accueille plusieurs sports durant l'année soit le soccer, le tennis, le volleyball, le baseball, le skate, le patinage sur glace, la raquette, etc.

CONSIDÉRANT

que la Ville offre actuellement du prêt de matériels sportifs au chalet tel que des ballons de soccer, de volleyball, de football, des raquettes de tennis, des balles, etc.

CONSIDÉRANT

que la Ville possède l'espace bétonné et couvert pour accueillir les casiers et que les accès au chalet, en hiver, sont déneigés en tout temps;

CONSIDÉRANT

que les heures du Chalet sont variables et restreintes à certaines périodes de l'année et que nous avons à cœur d'améliorer le service aux citoyens;

CONSIDÉRANT

les auxiliaires pourront assurer un entretien occasionnel et la rotation des équipements en prêt dans les casiers;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise madame Fany Tremblay,

directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, une candidature pour le projet innovant Boxup.

Adoptée.

13. COMMUNICATIONS

14. POINT(S) NOUVEAU(X)

23-08-245

RÉSOLUTION

14.1 EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-R-264 ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-R-266 ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS DE CRÉDIT VARIABLE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal autorise monsieur Claude Gauthier, maire, ou en son absence le maire suppléant, et madame Geneviève Ross, trésorière, ou en son absence, la trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, les contrats de crédit variable soumis par la Caisse Desjardins et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et permettre l'emprunt de 854 800,00\$ pour le Règlement numéro 23-R-264 et l'emprunt de 2 107 000,00\$ pour le Règlement numéro 23-R-266 auprès de la Caisse Desjardins de Rouville.

Adoptée.

15. REMERCIEMENTS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

23-08-246

RÉSOLUTION

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h07.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.

NON ADOPTÉ